Nous avons la douleur de vous faire part du décès d'écosystèmes situés aux Taillades de Chasseradès. L'éolien industriel rôde toujours sur les cimes.

En fait, il s'agit d'un crime perpétué par l'horreur politicoéconomique avec la complicité passive ou active de populations urbanisées et urbanisantes, technologiquement asservies, inévitablement prédatrices, qui ne savent pas – ou ne savent plus – que sans les règnes minéral, végétal, animal, l'espèce humaine n'existerait même pas.

Les obsèques silencieuses et intérieures, auront lieu dans la communauté des êtres de nature, partout où subsiste encore un souffle de spiritualité, de vitalité, de colère et d'espérance.

Jean Pierre Courty -Septembre 2017

RDV Pace du village à Chabalier- 48250 Chasseradès (Lozere) Contact SMS 0680590879

lesrobins@viveole.com possibilité d'hébergement-cantine



APPEL

Si vous ne voulez pas d'un parc éolien au dessus de la Bastide, de Luc, et de Chasseradès, comme il en existe déjà à Saint – Etienne de Lugdarès...

Si vous ne souhaitez pas voir, depuis NOTRE DAME DES NEIGES, des éoliennes brasser de l'air....

Venez vite à Chabalier, empêcher les camions de passer, et surveillez les voies d'accès aux Taillades par la Bastide...

Tout chantier commencé sera terminé malgré les recours non purgés.

Les camions sont là Mais le chantier ne doit pas commencer! Il est déjà presque trop tard...

Si vous vous sentez concernés, allez à Chabalier prendre un tour de garde

Sauvons la Création, notre maison commune.

Oui à la beauté de notre pays!

Le Père Abbé Hugues de Notre Dame des Neiges

http://www.notredamedesneiges.com/abbayes/decouvrir-labbaye/en-images/



RDV Pace du village à Chabalier- 48250 Chasseradès (Lozere) Contact SMS 0680590879 lesrobins@viveole.com possibilité d'hébergement-cantine Les Robins des Bois de la Margeride Le 16/10/2017 Chazals Hivernal 48700 Saint Denis en Margeride

Courriel: lesrobins@viveole.com

Tel: 06 80 59 08 79

Monsieur Thierry OLIVIER
Secrétaire général de la préfecture
Faubourg Montbel
48000 MENDE

Objet : - Chantier éolien des Taillades

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour votre réponse du 6 octobre 2017.

Vous n'ignorez certainement pas qu'un recours en appel a été déposé contre le jugement du TA de Nîmes rejetant notre requête en annulation du PC et de l'ICPE pour le parc des Taillades.

Vous n'ignorez pas non plus que pour La Villedieu, nous avions perdu devant le TA de Nîmes et nous avons gagné devant la CAA de Marseille.

Bien que vous ne puissiez le dire, vous savez aussi que – à l'évidence - l'arrêt de la CAA de Marseille pour La Villedieu est transposable au dossier des Taillades.

Si, à ce jour, EDF est en droit de construire ce parc, il n'empêche que ses autorisations PC et ICPE devraient bientôt être déclarées illégales, comme cela a été le cas pour La Villedieu. Nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi.

Ainsi EDF construit son parc éolien dans l'illégalité légalisée.

Vous avez eu un aperçu des méthodes d'EDF qui, sans autorisation, a ouvert une carrière à proximité du site des Taillades.

Vous n'ignorez pas non plus que, lorsque un parc éolien est construit alors que les recours ne sont pas épuisés, lorsque les juridictions donnent enfin raison aux opposants, il est quasiment impossible pour ceux-ci d'obtenir la démolition de ces parcs.

Ainsi, vous savez que si EDF poursuit le chantier des Taillades sans attendre la fin des recours, il s'agit tout simplement d'un passage en force, puisque pour EDF le risque de démolition de ce parc est nul.

A votre manière, vous pouvez aussi bloquer le chantier des Taillades.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes respectueuses salutations.

Michel Cogoluègnes